Depuis la modification législative de juin 2017 la municipalité doit publier sur son site Internet, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 $ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 $. La liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque contractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat (961.4(2) C.M.). LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 $.

1e janvier au 31 décembre 2025

CONSTRUCTION C. FALARDEAU	2E, AVANCEMENT CAVEAU LÉGUMES	45 990.00
	DALLE BÉTON, SALLE DE BAIN, ..	4 079.12
	FIN CONTRAT CAVEAU/GARAGE	49 439.25
	ESCALIERS AVEC RAMPES	5 967.73
	NOUVELLE PORTE	4 807.12
	SALLE DE BAIN / FENÊTRE	2 572.46
		112 855.68
M R C TÉMISCAMINGUE	ENTENTE INTERMUNICIPALE 2024	2 765.50
	QUOTE-PART 1ER VERS.	14 075.00
	QUOTE PART 2E VERS	14 075.00
	QUOTE-PART 2025 2E VERS	14 075.00
		44 990.50
SIE	PROJET PILOT MaaS	39 274.31
		39 274.31
TRANSPORT D. BARRETTE	GRAVIER MG-56	3 827.52
	RECHAGEMENT RANG 1	6 093.68
	RECHARGEMENT RANG 1	2 184.52
	RECHARGEMENT RANG 1	5 087.65
	JARDINS COMMUNAUTAIRE	3 104.33
	JARDIN COMMUNAUTAIRE	9 887.86
	JARDINS COMMUNAUTAIRE	6 208.65
	JARDINS COMMUNAUTAIRE	2 065.46
	JARDINSCOMMUNAUTAIRE	3 190.55
	JARDIN COMMUNAUTAIRE	3 447.85
	JARDIN COMMUNAUTAIRE	3 354.41
	JARDIN COMMUNAUTAIRE	5 584.92
	JARDIN COMMUNAUTAIRE	3 414.77
	JARDIN COMMUNAUTAIRE	2 020.69
	JARDIN COMMUNAUTAIRE	6 438.61
	RÉSERVE DE SABLE	4 567.18
		70 478.65